RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00069
Numéro SIREN : 384 762 589
Nom ou dénomination : MAZARS ENTREPRENEURS

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000408

J992 B00089
GREFFE
du TRIBUNAL DE COMMERCE
13 FEV. 2020
B2020100408
43000 LE PUY

Comptes annuels

Période du 01/09/2017 au 31/08/2018

Pour copie certifiée conforme à l'original. La Présidente

MAZARS ENTREPRENEURS

20 rue de la Gazelle
43000 LE PUY EN VELAY

APE : 6920Z -
Siret : 38476258900115
http://www.mazars.fr

MAZARS

MAZARS ENTREPRENEURS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
20 rue de la Gazelle

43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 0471054400 *Fax : 0471038176*
Courriel : secretariatlepuy@mazars.fr
Web : http://www.mazars.fr

Sommaire

Etats de synthèse 3
Bilan Actif 4
Bilan Passif 5
Compte de résultat 6
Compte de résultat (suite) 7
Annexe 9
Règles et méthodes comptables 10
Faits caractéristiques 12
Notes sur le bilan 13
Notes sur le compte de résultat 21
Autres informations 22

Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2018	Net 31/08/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire				
Fonds commercial (1)	1 862 175		1 862 175	1 864 175
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	605 619	284 754	320 865	362 519
Immobilisations corporelles en cours	335 429		335 429	125 691
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	7 000		7 000	8 800
Autres immobilisations financières	38 111		38 111	38 111
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 848 334**	**284 754**	**2 563 579**	**2 399 296**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				**19 277**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	977 913	82 498	895 415	886 134
Autres créances	275 109		275 109	792 838
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	150 000		150 000	150 000
Disponibilités	770 823		770 823	459 549
Charges constatées d'avance (3)	30 895		30 895	29 945
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 204 741**	**82 498**	**2 122 243**	**2 337 742**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**5 053 075**	**367 253**	**4 685 822**	**4 737 038**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			1 800	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				95 847

Bilan Passif

	31/08/2018	31/08/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 000 000	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	138 442	138 442
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 656	6 382
Report à nouveau	-350 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**483 293**	**487 863**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 474 391**	**2 832 686**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	478 708	314 777
Emprunts et dettes financières diverses (3)		62 687
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 340	157 757
Dettes fiscales et sociales	620 420	577 272
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 427	
Autres dettes	9 937	9 620
Produits constatés d'avance (1)	940 599	782 239
TOTAL DETTES	**2 211 431**	**1 904 352**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**4 685 822**	**4 737 038**
(1) Dont à plus d'un an (a)	413 538	277 836
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 797 893	1 626 516
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : MAZARS ENTREPRENEURS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 4 685 822 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 483 293 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/10/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/08/2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi a été utilisé pour le financement des embauches intervenues sur l'exercice..

Le montant du CICE pour l'année civile 2017 est de 60 825 euros.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Construction des bureaux de Monistrol

Le montant total des travaux en cours comptabilisés au 31.08.2018 est de 335 429 €.
Le montant de l'engagement total est de 341 181 €.
Par conséquent, la construction des bureaux de Monistrol sera mise en service à compter du 1er septembre 2018.

Transmission Universelle de Patrimoine de la société ADJ PARTICIPATIONS

Suite à la TUP intervenue entre MAZARS et ADJ PARTICIPATIONS, le capital de MAZARS ENTREPRENEURS est désormais détenu directement à 100% par MAZARS.

Acompte sur dividendes
Un acompte sur dividendes de 350 000 € a été versé à MAZARS au cours de l'exercice

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 864 175		2 000	1 862 175
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 908		3 908	
Immobilisations incorporelles	**1 868 083**		**5 908**	**1 862 175**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	378 219		33 547	344 671
- Matériel de transport	144 203	40 593		184 796
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	90 624	2 211	16 682	76 152
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	125 691	209 738		335 429
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**738 736**	**252 542**	**50 230**	**941 048**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	46 911		1 800	45 111
Immobilisations financières	**46 911**		**1 800**	**45 111**
ACTIF IMMOBILISE	**2 653 730**	**252 542**	**57 938**	**2 848 334**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		42 804		42 804
Apports				
Créations				
Réévaluations		209 738		209 738
Augmentations de l'exercice		**252 542**		**252 542**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	5 908	50 230	1 800	57 938
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**5 908**	**50 230**	**1 800**	**57 938**

Immobilisations incorporelles

La durée d'utilisation des fonds de commerce étant non limitée, nous avons effectué un test de dépréciation en retenant les méthodes de valorisation utilisées dans les transactions pour ce secteur. Aucune dépréciation ne doit être constatée. L'application du Règlement ANC 2015-06 est donc sans incidence sur les comptes annuels de l'exercice.

Fonds commercial

	31/08/2018
Éléments achetés	1 862 175
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**1 862 175**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial			2 000	
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 908		1 908	
Immobilisations incorporelles	**3 908**		**3 908**	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	113 379	42 450	33 547	122 282
- Matériel de transport	85 739	31 644		117 383
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 408	10 364	16 682	45 089
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**250 526**	**84 458**	**50 230**	**284 754**
ACTIF IMMOBILISE	**254 434**	**84 458**	**54 138**	**284 754**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 329 028 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	7 000	1 800	5 200
Autres	38 111		38 111
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	977 913	977 913	
Autres	275 109	275 109	
Charges constatées d'avance	30 895	30 895	
Total	**1 329 028**	**1 285 718**	**43 311**
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 800		

Produits à recevoir

	Montant
Debit.cred.div.prod.a rec	54 489
Total	**54 489**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	77 550	45 298	40 349	82 498
Total	**77 550**	**45 298**	**40 349**	**82 498**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		45 298	40 349	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 000 000,00 euros décomposé en 4 166 titres d'une valeur nominale de 480,08 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 166	480,08
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 166	480,08

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 211 431 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	478 708	65 170	255 300	158 238
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	252	252		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 340	158 340		
Dettes fiscales et sociales	620 168	620 168		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 427	3 427		
Autres dettes (**)	9 937	9 937		
Produits constatés d'avance	940 599	940 599		
Total	**2 211 431**	**1 797 893**	**255 300**	**158 238**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	217 305			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	53 374			
(**) Dont envers Groupe et associés	252			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	9 540
Conges a payer	61 161
Autres charg.pers.a payer	113 500
Org.soc. charges a payer	34 626
Charges a payer fpc	10 693
Charges a payer ta	5 773
Charges a payer ec	7 395
Org.soc. ch/conges payes	27 500
Etat autres ch. a payer	17 249
Total	**287 437**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	30 895		
Total	**30 895**		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	940 599		
Total	**940 599**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 4 600 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Le calcul a été fait suivant la méthode retenue par le groupe MAZARS.
Le montant de l'engagement de départ à la retraite au 31 aout 2018 est de 146 139 €.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière .

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
13 FEV. 2020
43000 LE PUY

MAZARS ENTREPRENEURS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 2 000 000.00 €
20 RUE DE LA GAZELLE
43000 LE PUY EN VELAY
384 762 589 RCS LE PUY EN VELAY

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018, s'élevant à 483 293.14 €, de la manière suivante :

- Une somme de ..... 483 256.00 €
  à la distribution de dividende, soit par action,
  un montant de 116.00 €

- et le solde, soit ..... 37.14 €
  au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 116 €.

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision de la présidente du 27 août 2018, il a déjà été versé un acompte de 350 000 euros.

Il reste donc à verser aux associés, un solde de dividende de 133 256.00 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 février 2019.
L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.
Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
31/08/2017	491 588.00	118.00	491 588.00	
31/08/2016	399 936.00	96.00	399 936.00	
31/08/2015	1 000 000.00	240.04	1 000 000.00	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
LA PRÉSIDENTE

MAZARS ENTREPRENEURS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 2 000 000.00 €
20 RUE DE LA GAZELLE
43000 LE PUY EN VELAY
384 762 589 RCS LE PUY EN VELAY

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
13 FEV. 2020
43000 LE PUY

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT
SOUMISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 FÉVRIER 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018, s'élevant à 483 293.14 €, de la manière suivante :

- Une somme de ..... 483 256.00 €
  à la distribution de dividende, soit par action,
  un montant de 116.00 €

- et le solde, soit ..... 37.14 €
  au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 116 €.

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision de la présidente du 27 août 2018, il a déjà été versé un acompte de 350 000 euros.

Il reste donc à verser aux associés, un solde de dividende de 133 256.00 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 février 2019.
L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.
Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
31/08/2017	491 588.00	118.00	491 588.00	
31/08/2016	399 936.00	96.00	399 936.00	
31/08/2015	1 000 000.00	240.04	1 000 000.00	

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
LA PRÉSIDENTE

Emerson▸
audit & conseil

Emerson Audit
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
48 rue Cardinet - 75017 Paris
Tel. : 09 81 94 88 20

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
13 FEV. 2020
43000 LE PUY

MAZARS ENTREPRENEURS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 20 Rue de la Gazelle
43000 Le-Puy-en-Velay
384 762 589 RCS Le Puy-en-Velay

Exercice clos le 31 août 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 août 2018

Aux Associés,

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAZARS ENTREPRENEURS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V – Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

Emerson Audit

Patricia DURET
Commissaire aux comptes inscrit
membre de la compagnie de Paris

Gabriel de VILLEPIN
Commissaire aux comptes inscrit
membre de la compagnie de Paris

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2018	Net 31/08/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire				
Fonds commercial (1)	1 862 175		1 862 175	1 864 175
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	605 619	284 754	320 865	362 519
Immobilisations corporelles en cours	335 429		335 429	125 691
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	7 000		7 000	8 800
Autres immobilisations financières	38 111		38 111	38 111
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 848 334**	**284 754**	**2 563 579**	**2 399 296**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				**19 277**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	977 913	82 498	895 415	886 134
Autres créances	275 109		275 109	792 838
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	150 000		150 000	150 000
Disponibilités	770 823		770 823	459 549
Charges constatées d'avance (3)	30 895		30 895	29 945
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 204 741**	**82 498**	**2 122 243**	**2 337 742**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**5 053 075**	**367 253**	**4 685 822**	**4 737 038**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			1 800	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				95 847

Bilan Passif

	31/08/2018	31/08/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 000 000	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	138 442	138 442
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 656	6 382
Report à nouveau	-350 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**483 293**	**487 863**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 474 391**	**2 832 686**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	478 708	314 777
Emprunts et dettes financières diverses (3)		62 687
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 340	157 757
Dettes fiscales et sociales	620 420	577 272
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 427	
Autres dettes	9 937	9 620
Produits constatés d'avance (1)	940 599	782 239
TOTAL DETTES	**2 211 431**	**1 904 352**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**4 685 822**	**4 737 038**
(1) Dont à plus d'un an (a)	413 538	277 836
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 797 893	1 626 516
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : MAZARS ENTREPRENEURS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 4 685 822 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 483 293 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/10/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/08/2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi a été utilisé pour le financement des embauches intervenues sur l'exercice..

Le montant du CICE pour l'année civile 2017 est de 60 825 euros.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Construction des bureaux de Monistrol

Le montant total des travaux en cours comptabilisés au 31.08.2018 est de 335 429 €.
Le montant de l'engagement total est de 341 181 €.
Par conséquent, la construction des bureaux de Monistrol sera mise en service à compter du 1er septembre 2018.

Transmission Universelle de Patrimoine de la société ADJ PARTICIPATIONS

Suite à la TUP intervenue entre MAZARS et ADJ PARTICIPATIONS, le capital de MAZARS ENTREPRENEURS est désormais détenu directement à 100% par MAZARS.

Acompte sur dividendes
Un acompte sur dividendes de 350 000 € a été versé à MAZARS au cours de l'exercice

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 864 175		2 000	1 862 175
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 908		3 908	
Immobilisations incorporelles	**1 868 083**		**5 908**	**1 862 175**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	378 219		33 547	344 671
- Matériel de transport	144 203	40 593		184 796
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	90 624	2 211	16 682	76 152
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	125 691	209 738		335 429
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**738 736**	**252 542**	**50 230**	**941 048**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	46 911		1 800	45 111
Immobilisations financières	**46 911**		**1 800**	**45 111**
ACTIF IMMOBILISE	**2 653 730**	**252 542**	**57 938**	**2 848 334**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		42 804		42 804
Apports				
Créations				
Réévaluations		209 738		209 738
Augmentations de l'exercice		**252 542**		**252 542**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	5 908	50 230	1 800	57 938
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**5 908**	**50 230**	**1 800**	**57 938**

Immobilisations incorporelles

La durée d'utilisation des fonds de commerce étant non limitée, nous avons effectué un test de dépréciation en retenant les méthodes de valorisation utilisées dans les transactions pour ce secteur. Aucune dépréciation ne doit être constatée. L'application du Règlement ANC 2015-06 est donc sans incidence sur les comptes annuels de l'exercice.

Fonds commercial

	31/08/2018
Éléments achetés	1 862 175
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**1 862 175**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial			2 000	
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 908		1 908	
Immobilisations incorporelles	**3 908**		**3 908**	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	113 379	42 450	33 547	122 282
- Matériel de transport	85 739	31 644		117 383
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 408	10 364	16 682	45 089
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**250 526**	**84 458**	**50 230**	**284 754**
ACTIF IMMOBILISE	**254 434**	**84 458**	**54 138**	**284 754**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 329 028 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	7 000	1 800	5 200
Autres	38 111		38 111
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	977 913	977 913	
Autres	275 109	275 109	
Charges constatées d'avance	30 895	30 895	
Total	**1 329 028**	**1 285 718**	**43 311**
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 800		

Produits à recevoir

	Montant
Debit.cred.div.prod.a rec	54 489
Total	**54 489**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	77 550	45 298	40 349	82 498
Total	**77 550**	**45 298**	**40 349**	**82 498**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		45 298	40 349	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 000 000,00 euros décomposé en 4 166 titres d'une valeur nominale de 480,08 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 166	480,08
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 166	480,08

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 211 431 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	478 708	65 170	255 300	158 238
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	252	252		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 340	158 340		
Dettes fiscales et sociales	620 168	620 168		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 427	3 427		
Autres dettes (**)	9 937	9 937		
Produits constatés d'avance	940 599	940 599		
Total	**2 211 431**	**1 797 893**	**255 300**	**158 238**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	217 305			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	53 374			
(**) Dont envers Groupe et associés	252			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	9 540
Conges a payer	61 161
Autres charg.pers.a payer	113 500
Org.soc. charges a payer	34 626
Charges a payer fpc	10 693
Charges a payer ta	5 773
Charges a payer ec	7 395
Org.soc. ch/conges payes	27 500
Etat autres ch. a payer	17 249
Total	**287 437**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	30 895		
Total	**30 895**		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	940 599		
Total	**940 599**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 4 600 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Le calcul a été fait suivant la méthode retenue par le groupe MAZARS.
Le montant de l'engagement de départ à la retraite au 31 aout 2018 est de 146 139 €.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière .